



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Covid 19 - Tourisme : Aide à l'investissement suite à la crise sanitaire

Publics concernés

Association , Entreprise

Domaines secondaires

Tourisme

Date de fin de publication

31 décembre 2021

Dans le cadre de leur stratégie de développement, il s'agit d'accompagner les entreprises touristiques dans leurs projets d'investissements suite au COVID19 : projet pour s'adapter et gérer les mesures barrières et projet de diversification des activités.

Échéances

Fin de dépôt des dossiers :

Les projets présentés seront instruits au fil de l'eau par la Direction du Tourisme de la Région.

Fin de dépôt des dossiers : 31 décembre 2021

Prise de décision :

Sous réserve d'une instruction favorable, ils seront soumis à la Commission Permanente pour décision. La décision d'attribution de subvention sera notifiée au bénéficiaire. Une convention de partenariat précisera les modalités de versement.

Objectifs

Aider les entreprises souhaitant se développer à s'adapter à la crise sanitaire et à mieux gérer la problématique de la distanciation sociale et du respect des gestes barrière, à se doter d'outils numériques pour mieux gérer les flux et commercialiser au mieux les offres :

mise en oeuvre d'une gestion informatisée maximisée avec pour objectif de réduire les points de contacts physiques
adaptation des établissements recevant du public (ERP) pour accueillir les évènements Covid compatibles
réalisation de nouveaux espaces ou de nouveaux produits et services.

Aider les entreprises souhaitant se développer à diversifier leurs activités ou leurs services ou à transformer leurs activités en une autre activité touristique répondant aux besoins du marché avec un accent mis sur les projets intégrant une dimension environnementale

Bénéficiaires

Les Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) au sens communautaire et répondant aux critères suivants :

entreprise ayant leur siège ou leur établissement principal en région Nouvelle-Aquitaine,
activité dans un des secteurs suivants : hébergements touristiques (hôtels, hôtels-restaurants, campings, villages de vacances), sites de visites et de loisirs.
nombre de salariés : de 1 à 249.
entreprise impactée par la crise Covid-19, excluant les entreprises qui étaient en difficulté au sens de la réglementation communautaire à la date du 31/12/2019.

Montant

Projets d'investissements d'un montant compris entre 20 000 € et 40 000 € HT

Une aide régionale à hauteur de 50 % maximum soit une subvention de 10 000 et 20 000 € maximum.

Dépenses éligibles :

création de parcours de délimitation pour compartimenter les espaces et mieux gérer les files d'attente
achat d'outils d'aide à la visite numérique,
achat d'outils de gestion de prises de commande numérique,
développement d'un module de réservation en ligne et digitalisation de menus
dépenses de premier œuvre et second œuvre,
achat et installation d'équipements et matériels permettant d'accroître le chiffre d'affaires et/ou d'allonger les séjours des clientèles touristiques

Modalités

L'ensemble des projets présentés ci-dessus seront soutenus dans la mesure où les entreprises correspondantes s'engagent dans une stratégie de rebond/développement et une démarche écoresponsable.

Comment faire ma demande ?

Vous pouvez :

Remplir la fiche de renseignement à télécharger en bas de page,
Annexer au dossier, la présentation de votre projet sur une page,
Joindre l'extrait kbis de moins de 3 mois

Les renvoyer par mail aux adresses suivantes:

Si votre projet se situe dans les départements suivants : 24 - 33 - 40 - 47 - 64
:

tourisme@nouvelle-aquitaine.fr

Si votre projet si situe dans les départements suivants : 19 - 23 - 87 :

tourisme-limoges@nouvelle-aquitaine.fr

Si votre projet se situe dans les départements suivants: 16 - 17 - 79 - 86 :

tourisme-poitiers@nouvelle-aquitaine.fr

Cette fiche est une pré demande. En cas de recevabilité de votre projet, vous recevrez un dossier de demande d'aide complet.

Correspondants

Service relation aux usagers

05 57 57 55 88

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h